

Les espèces d'intérêt communautaire sur le territoire champardenais



AGRION DE MERCURE

Coenagrion mercuriale
(Charpentier, 1840)



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



L'Agrion de Mercure... Quézako ?

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) se rencontre dans des **eaux à faible courant** (fossés, ruisseaux, ruisselets...). Il lui faut également la présence de **plantes hélophytes** semi-immergées.

La distinction entre les différentes espèces d'agrions se fait plus facilement chez les mâles, grâce au **symbole situé sur le 2ème segment de l'abdomen**. Chez le mâle, ce symbole ressemble à une tête de taureau, inspiré de l'emblème du Dieu romain Mercure.

Ce petit agrion est assez bien répandu en France mais il reste localisé du fait des spécificités de son habitat.

Sa période de vol s'étend de **mi-mai à mi-août** avec un pic d'activité de juin à juillet. Les adultes s'écartent très peu de leur site de reproduction, volant à faible hauteur mais restant le plus souvent posés.

La femelle pond **dans les tiges des plantes semi-aquatiques**, et les œufs éclosent 3 à 6 semaines plus tard. Le stade larvaire peut durer **1 à 2 ans** selon les régions !

SON STATUT :

Directive «Habitats-Faune-Flore» (Annexe II)

Convention de Berne (Annexe II)

Protégé au niveau national (art. 3)

Inscrit sur la Liste Rouge des insectes menacés de
Champagne-Ardenne

Description du suivi

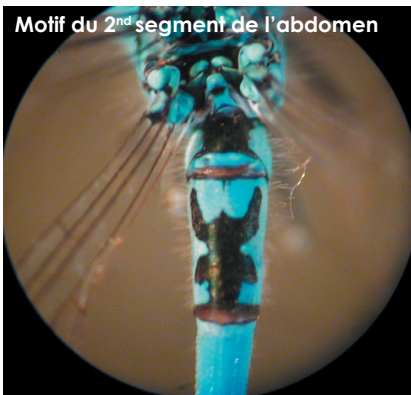
Méthodologie et indicateurs de relevés

Des cartographies des cours d'eau sont réalisées suivant des critères spécifiques (vitesse du courant, ombrage de la ripisylve, degré de présence de plantes favorables, atteintes effectives sur le milieu) afin de juger s'ils sont intéressants ou non pour l'espèce et sur une aire de surveillance d'un kilomètre autour de ces zones.

Les cours d'eau présents en zone Natura 2000 sont longés à pied et « découpés » en tronçons sur une carte en fonction de leur évaluation (excellent, bon, moyen, mauvais, habitat absent).

Un passage est réalisé entre juin et juillet pour relever la présence ou l'absence de l'espèce. Celui-ci est concentré sur les tronçons évalués comme favorables. Sur site, on note le nombre d'individus observés et leur sexe.

Motif du 2nd segment de l'abdomen



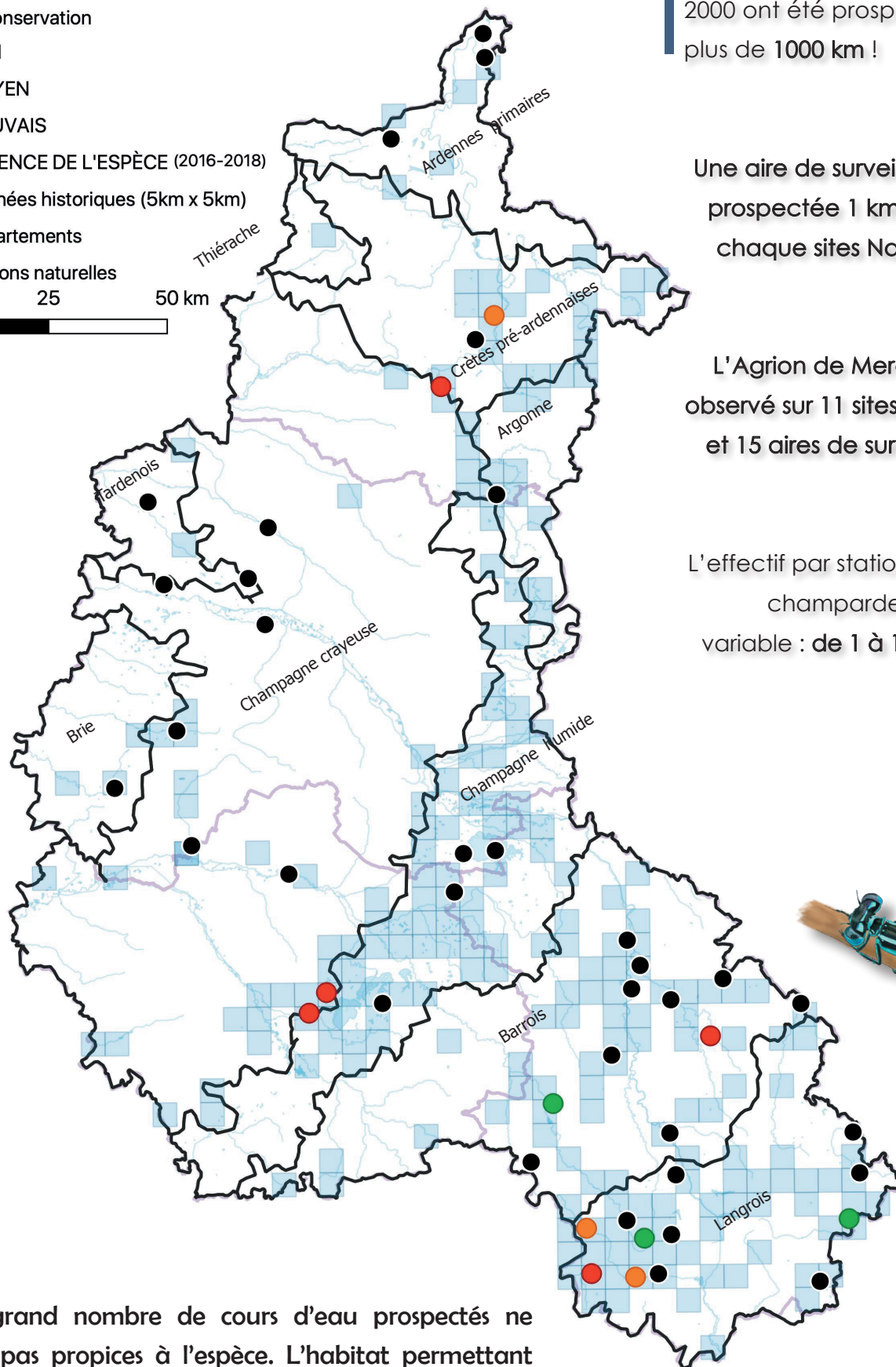
Mâle d'Agrion de Mercure



Point carto et résultats !

État de conservation

- BON
 - MOYEN
 - MAUVAIS
 - ABSENCE DE L'ESPÈCE (2016-2018)
 - Données historiques (5km x 5km)
 - Départements
 - Régions naturelles
- 0 25 50 km



40 sites cours d'eau Natura 2000 ont été prospectés soit plus de 1000 km !

Une aire de surveillance à été prospectée 1 km autour de chaque sites Natura 2000.

L'Agrion de Mercure a été observé sur 11 sites Natura 2000 et 15 aires de surveillances !

L'effectif par station en territoire champardennais est très variable : de 1 à 122 individus !

Un grand nombre de cours d'eau prospectés ne sont pas propices à l'espèce. L'habitat permettant une installation pérenne de l'espèce (écoulement lent, présence d'hélophytes, ripisylve claire, zone de maturation) est présent sur seulement 10 % des cours d'eau dans le réseau Natura 2000 en intégrant les aires de surveillance.



Cœur copulatoire d'Agrions de Mercure



Menaces potentielles observées

- Assèchement des zones humides dans le cadre de pratiques agricoles par le drainage ou captage des sources et nappes phréatiques.
- Pâturage intensif des prairies humides (sur-piétinement) et eutrophisation des milieux.
- Développement des plantations de ligneux jusqu'aux abords des cours d'eau.
- Curages et fauches précoces des fossés.
- Dégradation de la qualité des eaux.
- Aménagement des cours d'eau (canaux).

Actions à mettre en œuvre

- Proposer, localement, des périodes de fauches (en rotation) et curages des fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce.
- Réaliser un pâturage extensif sur les prairies humides favorables à l'espèce et mettre en défend les fossés pour éviter le sur-piétinement.
- Éviter l'embroussaillage trop important des cours d'eau.
- Mettre en place un suivi pluriannuel des habitats et des effectifs d'adultes sur les sites.



Curage précoce des fossés
Piétinement intensif
Pollution des cours d'eau
Assèchement des fossés

Partenaires et contacts

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Soulaïnes

Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUY

Tél. : 03 25 92 28 33



Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

9, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES

Tél. : 03.25.80.50.50



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne

Der Nature Ferme des Grands Parts
51290 OUTINES

Tél. : 03.26.72.54.47



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Regroupement des Naturalistes ARdennais

3, Grande Rue
08430 POIX-TERRON

Tél. : 03.24.33.54.23



REGROUPEMENT DES
NATURALISTES
ARDENNAIS



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Nous remercions l'ensemble des
partenaires qui se sont investis
dans ce programme.